



Ville de Thiers

DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

- N°21 -

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 20/01/2026

S²LO

ID : 063-216304303-20260120-260120_21-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **23**

Procurations : **8**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2026 pour la relocalisation du Conservatoire de danse et de Théâtre

SÉANCE DU MARDI 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 janvier à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mercredi 14 janvier 2026 s'est réuni en salle du Conseil à THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Vincent PETITJEAN, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Annie CHEVALDONNE et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à Sophie DELAIGUE,
Monique DURAND-PRADAT à Hélène BOUDON,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Michel COMBRONDE à David DEROSSIS,
Christophe MANKA à Martine MUÑOZ,
Sérap ALP à Francis ROUX,
Farida LAID à Bernard DUNIAT,
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Martine MUÑOZ

C.M. 20.01.2026
 - N°21 -

DEMANDE DE SUBVENTION AUX SERVICES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2026 POUR LA RELOCALISATION DU CONSERVATOIRE DE DANSE ET DE THÉÂTRE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L2122, L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-31-1 ;
- Vu la circulaire DETR-DSIL 2026 du 29 octobre 2025 ;
- Vu la délibération n°9 du Conseil Municipal en date du 21/01/2025 ;
- **Considérant** l'impossibilité de poursuivre la pratique des activités « danse » et « théâtre » dans les locaux du Centre B en raison de leur obsolescence ;
- **Considérant** la nécessité d'accueillir ces activités artistiques au succès croissant, dans des lieux dédiés et de façon pérenne ;
- **Considérant** l'existence d'une convention de portage entre la Commune de THIERS et l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Auvergne, pour l'acquisition de l'immeuble sis 49 rue des Docteurs Dumas, afin de relocaliser les activités « danse » et « théâtre » du Conservatoire ;
- **Considérant** que l'EPF met à disposition de la Commune de THIERS par convention, l'ensemble de la gestion du bâtiment (conduite et réalisation des travaux, encaissement des recettes etc..) avant rétrocession à la Commune ;
- **Considérant** la définition des opérations d'investissement éligibles au titre de la DETR 2026, notamment au titre de la Fiche DETR n°2 « Bâtiments communaux et intercommunaux » ;
- **Considérant** que le taux moyen de subvention sollicité au titre de la DETR est de 30 %, calculé sur la base d'une dépense Hors Taxes (HT), plafonnée à 500 000 euros ;
- **Considérant** qu'il est exigé un chiffrage de l'opération au stade de l'Avant-Projet (AVP) pour prétendre à un financement au titre de la DETR ;
- **Considérant** que l'opération a actuellement atteint le stade de l'estimation AVP ;

En 2025, la Commune n'avait finalement pas pu solliciter la DETR pour ce projet, ce dernier ne présentant pas le degré de maturité souhaité (phase « Esquisse ») ;

En 2026, il est donc proposé au Conseil Municipal, de solliciter l'aide de l'Etat, au titre de la DETR 2026, à hauteur de 150 000,00 euros, soit 30 % du plafond des dépenses, fixé à 500 000,00 euros et 8,87 % de la dépense prévisionnelle de cette opération, estimée à 1 690 610,46 euros HT au stade de l'AVP ;

Le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses	Montant prévisionnel HT
Travaux (hors options et hors aléas)	1 544 515,46 €
Honoraires de Maîtrise d'Œuvre et Mission OPC	106 590,00 €
Honoraires CT et CSPS	10 810,00 €
Honoraires pour diagnostics divers (acoustique, structure, amiante/plomb, radon...)	11 880,00 €
Honoraires - études hydro géotechniques	14 755,00 €
Honoraires - relevés topographiques	2 060,00 €
Coût HT	1 690 610,46 €

C.M. 20.01.2026
 - N°21 -

Plan de financement prévisionnel			
Financeurs	Statut	Pourcentage	Montant sollicité
Etat – DETR 2026	A solliciter	8,87 %	150 000,00 €
Région – Contrat Région Ville	A solliciter	11,83 %	200 000,00 €
Total financements publics (Ne peut excéder 80%)		20,70 %	350 000,00 €
Fonds propres		79,30 %	1 340 610,46 €
Total autofinancement (Ne peut être inférieur à 20%)		79,30 %	1 340 610,46 €
Coût Total HT		100 %	1 690 610,46 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **Autorise** la sollicitation de subvention auprès des services de l'Etat, au titre de la DETR 2026 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Martine MUÑOZ

Le Maire,



Stéphane RODIER

Envoyé en préfecture le 22/01/2026

Reçu en préfecture le 22/01/2026

Publié le 20/01/2026

S²LO

ID : 063-216304303-20260120-260120_21-DE